



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

roms

Question écrite n° 38756

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'intérieur sur le sens d'une de ses déclarations. Selon lui, « les roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie ». Environ 97 % des roms vivant en France sont citoyens français. Par conséquent, en tant que roms, ils n'ont pas « vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie », comme il le prétend. Concernant les roms roumains ou bulgares, ces derniers n'ont pas à être désignés distinctement et traités différemment de leurs concitoyens roumains et bulgares non-roms. Il lui demande sur quelle base il peut désigner et traiter distinctement des citoyens bulgares et roumains.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Candelier](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38756

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [1er octobre 2013](#), page 10290

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)